



Article défectueux ni repris ni échangé

Par **Eden777**, le **23/11/2009** à **19:34**

Bonjour,

Je vous explique mon problème: samedi dernier, je décide de m'acheter un manteau, je vais dans une boutique qui vend des vêtements neufs mais aussi des vêtements qui ont besoin d'une retouche (genre fermeture cassée, bouton en moins), normalement tous les défauts sont montrés par une étiquette de couleur à l'endroit ou c'est deffectueux. Je choisis un manteau, a première vu aucun défaut, aucune étiquette. Je rentre chez moi, et m'apperçois qu'il est légèrement déchiré, je me dis que c'est pas grave puis je remarque des pression et m'apperçois qu'il manque carrément la capuche, j'ai donc états aujourd'hui au magasin et ils m'ont dit qu'il ne reprenait pas le manteau car il était deffectueux et qu'il n'avaient pas la capuche. (c'est vrai que sur leur ticket de caisse il est noté qu'il ne rembourse pas les deffectueux mais quand ils n'ont pas prévenu ou états les défaut?)

Je voudrai savoir, s'ils ont l'obligation de montionner les endroits deffectueux sur le vêtement ou de nous les montrer à la caisse? et si je peux faire quelque chose pour être remboursée?

Merci de bien vouloir m'aider au plus vite.

Par **jeetendra**, le **23/11/2009** à **20:36**

Bonsoir, malheureusement il n'y a rien à faire, il est bien spécifié par le vendeur qu'il s'agit de vente d'article défectueux, usagé, donc ni repris, ni échangé, pour un prix modique j'imagine, de plus vous aviez largement le temps d'inspecter l'article défectueux en question, cordialement.